dep.
FRC 2055

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

Case
FRC
14232

Sur la conduite des autorités constituées de Toulouse, après les événemens du 31 mai,

PAR MARC-ANTOINE BAUDOT,

Député de Saone et Loire, l'un des représentans du peuple français près l'armée des Pyrénées occidentales,

AU NOM

De son collègue Chaudron-Rousseau et au sien ;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

NOUS étions depuis long-temps à Bayonne, occupés à pourvoir aux besoins de l'armée, et à surveiller les agens qui la pressurent, lorsque l'insuffisance de nos ressources sur les lieux, et le vœu des bons citoyens

THE NEWBERRY
LIBRARY

de Toulouse nous appelèrent dans cette ville, pour donner de l'activité aux établissemens militaires, et défendre les patriotes contre la tyrannie des corps constitués qui les opprimoient.

On venoit alors d'apprendre les événemens du 31. Les républicains n'avoient point dissimulé leur joie. Confians dans le cours naturel de la révolution, ils n'avoient pris aucune mesure contre la malveillance; ceux qui avoient un plan combiné en profitèrent pour attaquer à force ouverte la liberté et la société populaire, qui seule, s'étoit constamment opposée à la jonction *des deux mers*. Les auteurs de ce complot gouvernoient despotiquement les autorités constituées dont ils avoient fait une réunion monstrueuse, revêtue de tous les pouvoirs, prenant des arrêtés qu'elle rendoit exécutoires dans toute l'étendue du département, et qu'elle faisoit connoître à toute la République.

Ce tribunal d'un nouveau genre devoit être en opposition avec la société par son organisation, par ses principes et par le but de ses travaux. Aussi les patriotes les plus ardens étoient-ils incarcérés ou forcés de fuir la verge tyrannique de la coalition, à ce point que des citoyens paisibles, membres des sociétés populaires de Cahors, de Castel-Sarrasin, de Pamiers, de Tonneins, de Gaussade, de Montauban, de Bedarieux, de Foix, de Poujol et autres lieux, eurent ordre de sortir dans une heure de Toulouse, parce qu'ils étoient venus visiter fraternellement la société de cette ville. Nous arrivâmes dans ce moment (le 11 Juin). Les bons citoyens étoient consternés; ils ne voyoient aucun moyen d'éviter le joug que venoient de subir les sociétés de Marseille et de Nîmes. Les coalisés avoient l'argent et les armes; les patriotes

n'avoient plus que leur existence : ils vinrent nous exposer leurs alarmes et nous faire connoître combien il étoit important de conserver à la République la ville de Toulouse, qui, par ses communications, touchoit d'une main à Marseille, et de l'autre à Bordeaux.

Nous examinâmes scrupuleusement les faits, avant de rien entreprendre ; nous sûmes que la coalition méconnoissoit la Convention nationale, outrageoit la liberté, parloit de convoquer les assemblées primaires ; que les affiches les plus scandaleuses étoient imprimées à ses frais, publiées aux prônes par ses ordres, et colportées par ses émissaires.

Nous adressâmes alors une réquisition au département, pour qu'il eût à s'opposer à toute agrégation d'autorités constituées qui auroient pour but de délibérer ensemble. Elle fut enregistrée ; seulement il fut convenu que les membres des autorités seroient invités à se rendre le soir même à l'hôtel commun, non pour délibérer, mais pour s'entourer des lumières de leurs concitoyens. Nous reçûmes une invitation particulière, et nous nous y rendîmes. A peine étions-nous assis, qu'un certain Sevène, banquier, écumant de fureur, présenta une adresse aux magistrats du peuple, souscrite par les habitués de la bourse et du parlement, et engagea les coalisés à continuer leur réunion, déclarant que *le peuple* (le parlement et la garde soldée) étoit là pour maintenir leur autorité. Quant à nous représentans, il nous somma de retirer notre réquisition. L'auditoire retentit d'applaudissemens ; et Dubernard, ci-devant commissaire du roi, voulut bien nous donner une minute pour délibérer. Comme nous témoignions combien nous étions éloignés d'accéder à cette demande

impérieuse, David d'Escalonne, conseiller au parlement, petit-fils du meurtrier de Calas, s'écria qu'il falloit nous arrêter, et qu'il savoit bien la manière de se défaire de nous. A la vérité il fut arrêté lui-même et détenu 4 minutes ; mais Garnaud, officier municipal, n'en persista pas moins à déclarer que nous ne sortirions pas sans avoir délibéré. Nous demandâmes simplement si nous étions libres, oui ou non ; sur l'affirmative, nous sortîmes, après avoir entendu toutefois un rapport de Baras, longuement calomnieux, sur la conduite de la Convention et de la ville de Paris dans la journée du 31.

Nous prîmes sur-le-champ un second arrêté où nous déclarâmes persister dans les mesures précédentes.

Le lendemain, les autorités se réunirent comme à l'ordinaire. Lorsque notre résolution fut connue, l'auditoire soudoyé cria unanimement qu'il falloit nous arrêter. Un membre du feu parlement, en adoptant cette motion, fit l'amendement de nous donner une boisson qui nous feroit faire le voyage de l'autre monde, au lieu de celui de Paris. Il ne fut ni interrompu, ni improuvé ; on passa seulement à l'ordre du jour sur sa proposition.

Loubet dit qu'il vouloit attaquer la réquisition, mais en notre présence ; il dépêcha six de ses hommes d'armes pour nous amener devant son tribunal. Sevéne, à la tête de cette compagnie, vint nous déclarer que *le peuple* nous attendoit : excepté quelques patriotes qui étoient là pour connoître les plans de l'ennemi, *le peuple* de Sevéne étoit composé du parlement et de la bourse. Nous répondîmes que si c'étoit pour entendre outrager la Convention, déchirer le sein de la patrie, propager une doctrine

destructive de la République une et indivisible, nous ne pouvions pas nous y rendre ; mais que s'il s'agissoit au contraire d'explications fraternelles, nous étions toujours prêts à communiquer avec tous les citoyens. Le silence de l'orateur fut sa réponse. Nous nous rendîmes à l'arsenal où nous étions appellés par nos fonctions militaires.

En revenant, nous fûmes instruits que les coalisés avoient résolu la dissolution de la société populaire et la clôture de la salle; nous nous rendons à la séance ; et après avoir exposé que les sociétés populaires étoient le type de la liberté publique, qu'elles étoient indestructibles par leur nature, tandis que les coalisés n'avoient qu'une existence éphémère ; que si les sociétaires étoient contraints par la force de se séparer, ils trouveroient toujours un jeu de paume pour se réunir, nous leur proposâmes de prêter le serment de faire un rempart de leurs corps à l'enceinte de leur séance et de mourir à leur poste. Le serment fut prêté par acclamation, le président nous donna le baiser fraternel, et nous proclama membres de la société aux cris unanimes de vive la République, vive la Convention, vive le 31 mai.

Un certain Héral, fils d'un coalisé, témoin de cette scène touchante, fut l'exposer aux autorités réunies comme un grand crime ; elles eurent cependant le bon esprit de ne pas donner de suite à leur résolution.

Le lendemain les coalisés annoncèrent que nous avions pris la fuite pendant la nuit. Pour toute réponse, nous fûmes à la société populaire seconder l'énergie des patriotes ; et au spectacle, rire de la petitesse des *réunis*.

Pendant ce temps-là, on avoit convoqué les assemblées primaires; on délibéroit sur l'envoi d'une force armée à Paris; on applaudissoit au plan de Brostaret le constituant, pour faire une scission dans le midi, à celui d'Ossenac de Castres, qui vouloit fouler aux pieds la Convention nationale. On faisoit imprimer les lettres de Lassource et les discours de Lanjuinais; les adresses de Nantes et de Bordeaux obtenoient les honneurs du prône; on portoit Lacuée (1) en triomphe, parce qu'il venoit d'être destitué par la Convention nationale. On s'occupoit gravement à dénoncer, et Chabot, et Chaudron-Rousseau, et Baudot, qui avoient l'audace de vouloir la république une et indivisible. L'intrigue croissoit, le peuple étoit trompé, mais il restoit encore un petit nombre de fidèles, et c'est toujours assez pour éclairer la masse et confondre les ennemis de la liberté.

Notre conduite a toujours été la même, ferme et juste, nos principes sévères, nos démarches mesurées, les pièces relatives en fourniront la preuve.

En faisant nos adieux, (2) à la société de Toulouse, nous avons promis justice aux patriotes; ils l'ont obtenue. Le peuple de cette ville est d'un patriotisme pur, d'un républicanisme assuré; un grand nombre de citoyens étoit trompé, plusieurs administrateurs même étoient fatigués de la tyrannie de ceux que la loi a frappés. Ils tenoient toute leur existence du peuple, et par une ingrati-

---

(1) Lacuée refusa à la vérité le généralat des coalisés, et nous lui donnâmes ordre de sortir sur-le-champ de Toulouse.

(2) Chaudron-Rousseau est resté à Toulouse; Baudot est venu seul à Paris.

tude vraiment inconcevable et malheureusement trop fréquente, ils l'opprimoient au nom des pouvoirs qu'ils en avoient reçus : s'ils sont plutôt égarés que traîtres, comme nous aimons à le croire, il ne leur reste qu'à obéir.

M. A. Baudot, Chaudron-Rousseau.

De l'Imprimerie Nationale.